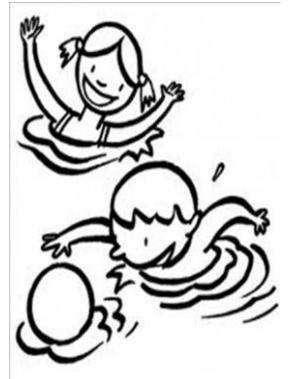




Les séances de natation scolaire sont maintenant terminées pour cette année. Il est temps de penser à l'organisation des séances pour l'année prochaine... **Votre enfant sera en CP, CE1 ou CE2**

l'année prochaine, vous êtes concernés ! Bien entendu tous les bénévoles

seront les bienvenus, même si vos enfants ne vont pas à la piscine !



En **2016-2017**, les élèves qui seront en CP, CE1 et CE2 profiteront de 10 séances de natation scolaire dont les dates et horaires vous seront communiquées ultérieurement.

Pour mettre en place ce cycle piscine, nous avons encore une fois besoin de vous ! La nature de l'accompagnement pourra être de deux ordres : la prise en charge d'un groupe dans l'eau ou l'aide pour l'habillage et l'accompagnement aux sanitaires durant la séance.

La réglementation au niveau de l'encadrement est très stricte : pour chaque créneau, nous devons avoir, **au minimum, 2 bénévoles avec nous**, pour prendre en charge un groupe d'enfants. Ces deux bénévoles doivent être « **agrémentés** » pour un accompagnement dans l'eau. Cette formalité, très accessible, est assurée par un conseiller pédagogique de l'Inspection d'académie. Une prochaine session d'agrément aura lieu début septembre à la Piscine des Chirons aux Sables et au centre aquatique de La Mothe-Achard.

Cet agrément consiste en un **test d'aisance dans l'eau** et un **temps d'information**. Le teste d'aisance comporte 4 étapes : départ en sautant ou en plongeant avec immersion, déplacement dans une nage au choix sur 20m, passage sous un tapis ou une ligne d'eau en apnée puis récupération d'un objet au fond de l'eau à environ 1,5m de profondeur. Cet agrément reste valable tant que vous n'avez pas interrompu votre accompagnement pendant plus d'une année scolaire.



Si vous êtes intéressés ou connaissez quelqu'un qui peut l'être, n'hésitez pas à compléter le coupon ci-dessous ou à vous faire connaître auprès d'Anne-Lise.

Vous ne devez pas nécessairement avoir un enfant concerné pour nous accompagner, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Bien entendu, un bénévole peut n'accompagner qu'une partie des séances. Par contre, chaque séance devra être accompagnée par 2 bénévoles, minimum. Si un matin, nous n'avons pas deux bénévoles agrémentés, nous n'emmènerons pas les enfants à la piscine pour la séance.

L'équipe enseignante.

NOM PRENOM :

- est intéressé(e) pour **accompagner des séances piscine dans l'eau** et **souhaite participer à une session d'agrément.**
- est intéressé(e) pour **accompagner le déplacement à la piscine et aider à l'habillage.**

Dès que nous aurons les dates et horaires des séances de natation scolaire et des sessions d'agrément, nous vous les communiquerons et nous vous ferons parvenir un planning en ligne pour indiquer vos disponibilités.

Merci de nous indiquer **une adresse mail** à laquelle nous pourrions vous envoyer tout cela :

.....@.....

Un planning de bénévoles sera mis en place pour essayer de satisfaire toutes les demandes mais surtout tous les besoins !